

Licence Informatique

Rapport Hcéres

▶ To cite this version:

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Informatique. 2017, Aix-Marseille université - AMU. hceres-02027151

HAL Id: hceres-02027151 https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027151v1

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence Informatique

Aix-Marseille Université - AMU



Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,1

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017 Sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences et technologies

Établissement déposant : Aix-Marseille Université - AMU

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence *Informatique* est une licence généraliste qui dispense des enseignements de base de l'informatique à la fois théoriques et appliqués permettant une poursuite en master, ou dans des cas plus ponctuels une insertion professionnelle. Les enseignements de cette licence sont dispensés sur plusieurs sites de l'AMU (Aix-en-Provence Montperrin, Marseille Luminy et Marseille Saint-Charles). Un parcours de troisième année de licence *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* (MIAGE) est proposé sur le site d'Aix-en-Provence Forbin. Cette formation est également proposée, pour les trois années, en télé-enseignement sur le site virtuel du Centre de télé-enseignement (CTES).

Les enseignements proposés dans cette licence sont les enseignements fondamentaux de l'informatique comme les différents paradigmes de programmation (impératif, objet, fonctionnel), les structures de représentation des connaissances, l'algorithmique avancée avec l'étude de la complexité et de la calculabilité, la théorie des langages, l'architecture et le système, les bases de données et la programmation web. Il est à noter que les enseignements de cette licence sont communs en première année avec ceux de la licence de *Mathématiques*.

Analyse

Objectifs

La licence d'*Informatique* est une licence généraliste dont le principal objectif est la poursuite en master *Informatique*. Le parcours *MIAGE* de troisième année permet de s'orienter vers un master *MIAGE*. Il est également possible en deuxième année de licence de s'orienter vers une licence professionnelle. De façon plus ponctuelle, une insertion en entreprise est aussi possible.

Environ 80 % à 90 % des étudiants de cette licence poursuivent en master, notamment en master *Informatique* pour la très grande majorité, mais également de façon moindre vers d'autres masters comme le master *Instrumentation* ou le master *Image et systèmes* de l'AMU par exemple.

La licence étant dispensée sur plusieurs sites, une coordination de l'ensemble des équipes pédagogiques est nécessaire pour assurer l'homogénéité des enseignements sur les trois sites et en télé-enseignement. Une vigilance particulière est apportée à ce point par l'ensemble des responsables de la filière (par site, par niveau et pour la mention).

Si le taux de poursuite des diplômés de licence en master montre que les objectifs sur ce point sont atteints, il est cependant nécessaire de souligner également que l'organisation de la licence et notamment son parcours commun avec la première année de licence *Mathématiques* est une source de difficulté importante pour le public étudiant de cette licence et conduit à des taux de réussite très faible en première année (de l'ordre de 20 % en taux de réussite brut). Cette difficulté s'amenuise dans les années suivantes (de l'ordre de 55 % en L2 et 60 % en L3 en taux de réussite brut), qui comportent aussi des enseignements fondamentaux de mathématiques nécessaires, mais davantage d'enseignements disciplinaires.

Organisation

La première année de la licence d'*Informatique* est commune avec la première année de la licence de *Mathématiques*. Cette année comporte au premier semestre une unité d'enseignement (UE) en informatique, deux en mathématiques, une UE d'ouverture vers une autre discipline scientifique (chimie, physique, biologie, etc.), une UE d'anglais et une UE de bureautique. Le second semestre comporte une UE d'informatique, deux UE de mathématiques, une UE d'anglais et une UE de projet professionnel (« Carte des métiers »). Les trois UE disciplinaires en informatique de la première année de licence concernent les bases de la programmation et les fondements théoriques de la discipline.

La deuxième année se spécialise dans la discipline, ainsi que la troisième année qui ne comporte que des UE disciplinaires, excepté l'anglais et une UE de professionnalisation. La troisième année de licence comporte un parcours *MIAGE* qui introduit des UE de gestion des entreprises et systèmes d'informations spécifiques à cette formation.

La troisième année de la licence comporte des options qui ne sont pas forcément ouvertes sur tous les sites. Une organisation dite « multi-sites » des UE optionnelles a été récemment mise en place pour mieux répondre aux souhaits des étudiants de suivre une UE optionnelle sur un autre site que celui de leur rattachement.

Le panel du contenu de ces UE optionnelles est assez large, allant de l'intelligence artificielle, au développement web ou de la géométrie algorithmique. Il serait sans doute opportun de présenter des « parcours type » de choix de ces UE en fonction des objectifs de poursuite en master et de métier visés pour aider les étudiants dans leurs choix.

Il est à noter qu'un stage d'une durée de de quatre semaines peut être fait en deuxième année de licence (optionnel de 3 ECTS) et de six à huit semaines en troisième année de licence *Informatique* (également optionnel de 6 ECTS). Ce stage est obligatoire en troisième année de licence *MIAGE* et a une durée de huit semaines. Ceci est positif pour ce type de formation.

L'organisation de cette licence est rendue complexe par son implantation sur trois sites et le fait que toutes les UE optionnelles ne puissent pas être dupliquées sur tous les sites. Néanmoins, la licence semble bien structurée et organisée face à cette difficulté avec une équipe pédagogique renforcée avec des responsables par site.

La mise en commun complète de la première année de *Mathématiques* vise à apporter des bases scientifiques et théoriques générales aux étudiants mais, compte tenu des taux de réussite de première année extrêmement faibles, une réflexion sur les contenus de cette première année pour la licence d'*Informatique* est nécessaire pour adapter les enseignements aux besoins de cette formation.

Les trois années de la licence sont également accessibles en télé-enseignement. Entre 5 à 10 % des étudiants sont concernés par cet enseignement en ligne.

Positionnement dans l'environnement

La licence d'*Informatique* est un élément fondamental de l'offre de formation d'Aix-Marseille Université pour l'informatique mais nécessite d'être bien positionnée dans l'offre globale du site marseillais. Ce dernier comporte notamment un parcours *Mathématiques-Informatique* dans la licence de *Mathématiques*, une licence sélective *Mathématiques-Physique-Chimie-Informatique* (MPCI) - diplôme conjoint avec l'école Centrale de Marseille -, une licence professionnelle *Nouvelles technologies de l'informatique* et également l'école d'ingénieur (en informatique) Polytech et les formations à bac+2 ou bac+3 de type BTS, DUT ou licence professionnelle en lien avec l'informatique. Il conviendrait de bien articuler cette licence avec les poursuites en master *Informatique* de l'AMU pour rendre l'offre plus « lisible » dans son ensemble.

Equipe pédagogique

La licence d'*Informatique* comporte un responsable de mention et des responsables par année et par site en présentiel et également pour le télé-enseignement. La gestion des trois sites nécessite beaucoup d'efforts de coordination et l'équipe pédagogique s'est structurée pour bien définir le rôle de chacun des responsables.

Les enseignements disciplinaires informatiques sont dispensés essentiellement par des enseignants-chercheurs de la section informatique, c'est un point positif pour la formation. La composition générale est multidisciplinaire compte tenu de la formation et des différents modules.

De façon plus ponctuelle, des intervenants extérieurs entrepreneurs ou salariés d'entreprises peuvent intervenir ou participer à la formation (notamment pour les projets et les stages).

L'équipe pédagogique est bien constituée et bien en place.

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Les effectifs sont en croissance régulière en première, deuxième et troisième années de licence sur les trois années, ce qui montre l'attractivité de la licence d'*Informatique* et correspond à l'évolution démographique. Cependant, le taux de réussite est en baisse en première année et est très faible (20 % taux de réussite brut).

Le taux de réussite en deuxième année est quasi stable, de l'ordre de 55 % (taux de réussite brut), ce qui semble correct pour une deuxième année. La licence *Informatique* recrute en troisième année des étudiants ayant un BTS ou un DUT informatique (36 % IUT - 7 % BTS en 2015-2016), quelques étudiants ayant une licence professionnelle (3 % en 2015-2016) et des étudiants étrangers (8 % en 2015-2016). Le taux de réussite en L3 est de l'ordre de 60 % (taux de réussite brut).

Ce taux est de 95 % pour la troisième année *MIAGE*.

Les étudiants de troisième année poursuivent majoritairement en master (80 à 90 %) et notamment dans le master *Informatique* d'Aix-Marseille Université (75 %) mais aussi dans le master *Instrumentation* ou master *Image et système* pour 10 % environ. Certains étudiants intègrent une école d'ingénieur.

25 % seulement des étudiants en télé-enseignement poursuivent en master. Ceci peut s'expliquer notamment par le fait que les masters ne sont pas accessibles sous cette forme d'enseignement.

90 % des étudiants de la troisième année MIAGE vont en master MIAGE, c'est donc un cursus bien ciblé.

Ces chiffres montrent que les objectifs fixés de poursuite d'études en master sont globalement atteints, une fois franchi la difficulté d'obtention de la L1, qui reste le point faible à améliorer de cette licence.

Place de la recherche

Les enseignements de la licence sont dispensés par des enseignants-chercheurs du laboratoire de recherche d'Informatique Fondamentale (LIF) et du laboratoire des Sciences de l'Information et des Systèmes (LSIS) qui sont naturellement les laboratoires d'adossement de la licence. Ces laboratoires sont en cours de fusion, ce qui améliorera la visibilité et la cohérence de cet adossement.

La licence comporte en deuxième année une UE optionnelle « Connaissance de la recherche » et en troisième année une UE « Géométrie algorithmique ».

Les étudiants de cette licence ont donc les moyens de découvrir la recherche soit par des enseignements obligatoires soit optionnels.

Place de la professionnalisation

La formation propose des UE de professionnalisation comme une UE « Carte des métiers » au semestre 2 ou une UE « Validation du projet Post-Licence » en troisième année pour les étudiants issus de la deuxième année de licence. Cette UE concerne notamment l'écriture de CV, lettres de motivations, etc.

Les étudiants sont incités à participer aux semaines de l'AMU-Entreprises et à d'autres événements extérieurs. C'est un point positif car il permet à l'étudiant d'enrichir sa connaissance du monde de l'entreprise pour mieux réfléchir à son cursus.

La fiche RNCP de la formation décrit la fiche de référence nationale. Il serait nécessaire d'adapter cette fiche pour la licence d'*Informatique*.

Le parcours *MIAGE* ayant un large panel de collaborations avec des entreprises, cet atout devrait permettre d'en développer davantage pour la licence d'*Informatique* (hors *MIAGE*). Cela aiderait les étudiants à rechercher des stages et développerait cet aspect positif de la formation.

Place des projets et des stages

Des efforts ont été faits pour permettre un stage court en deuxième année (quatre semaines) et un stage un peu plus long de six à huit semaines en troisième année de licence. Cet effort est à souligner. Même si le nombre d'étudiants qui font un stage reste faible (de l'ordre de 10 %), il est cependant possible d'en faire un qui soit bien intégré dans le cursus en termes d'organisation et de crédits de valorisation.

Peut-être faudrait-il apporter plus d'aide aux étudiants pour les inciter à réaliser des stages.

Il y a aussi des projets dans les UE et c'est un point important de l'enseignement (en L2 et L3) et des UE de type « projet transversal » pour l'apprentissage du travail en groupe et la mise en œuvre de travaux plus conséquent.

Une réflexion est en cours pour rendre le stage de troisième année obligatoire, ce qui serait très certainement encore un plus pour la formation.

Place de l'international

La formation accueille des étudiants étrangers avec différents types de partenariats comme des échanges Erasmus+ (Allemagne, Bulgarie, Espagne, Italie, etc.) ou des accords spécifiques avec plusieurs pays comme le Canada, l'Australie ou les Etats-Unis. Des étudiants partent également à l'étranger (six à sept étudiants Erasmus entrants, cinq sortants, par an en deuxième et troisième années de licence). Ce nombre, pas très important, souligne la difficulté de mettre en place de la mobilité en licence. Une personne chargée de mission a été nommée à l'UFR pour mieux informer et aider les étudiants dans leur projet de mobilité. C'est un point positif pour la formation et pour l'UFR d'une façon plus générale.

La licence est par ailleurs ouverte aux candidatures étrangères par Campus France notamment.

Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

Le recrutement est classique pour une licence d'informatique. En première année, les étudiants ont un baccalauréat Scientifique et des profils plus techniques comme les baccalauréats technologiques

En deuxième et en troisième années, des étudiants de BTS ou des IUT, peuvent être sélectionnés et complètent la formation.

Pour tous les niveaux, des candidats étrangers via Campus France sont également sélectionnés.

Des informations de réorientation en première année sont données pour les étudiants en difficulté, il n'y a cependant pas de suivi de ces réorientations pour connaître les réorientations effectives choisies par les étudiants.

En première année de licence, un nombre important de dispositifs et de moyens sont mis en place pour aider à la réussite, comme par exemple la mise en place de tests de niveaux en mathématiques, une UE passerelle pour les mathématiques de 16h obligatoire de remédiation en L1, des heures de travaux pratiques (TP) complémentaires financés, des travaux dirigés (TD) conseils en informatique sous forme d'1h de TD par semaine pour des questions (enseignement ou orientation) ou la désignation d'enseignants référents.

En L3, une UE de remise à niveau au semestre 5 pour les étudiants issus d'IUT ou BTS est également proposée.

Les moyens mis en œuvre sont importants mais ne semblent pas suffire pour atteindre un taux de réussite « correct » en L1, c'est pourquoi des efforts sont sans doute à faire sur la réorganisation de la L1 en termes de contenus, ceci en parallèle des efforts de communication ou d'orientation active.

Les étudiants qui s'inscrivent en première année de licence n'ont pas toujours le profil le plus adapté à cette formation c'est-à-dire un baccalauréat Scientifique. Certains étudiants ont des baccalauréats technologiques ou professionnels. Cependant, s'il paraît difficile pour certains profils de réussir cette formation, il s'avèrerait sans doute aussi pertinent d'adapter les enseignements de L1, pour l'ouvrir vers un plus large profil d'étudiants scientifiques, par exemple pour des baccalauréats Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) ou Sciences et technologies de laboratoire (STL). Il serait également pertinent de renforcer la communication pour informer les étudiants des prérequis de cette filière (à travers les différents organismes d'informations, forums ou autres manifestations).

Modalités d'enseignement et place du numérique

La licence est accessible en télé-enseignement sur les trois années. Elle est ouverte à la formation continue et à la validation des acquis d'expérience (VAE). Il y a des services dédiés pour les étudiants handicapés ou sportifs de haut niveau.

L'AMU propose en interne une plateforme numérique AMETICE (Aix Marseille enseignement avec les TICE) qui est utilisée par les enseignants pour mettre à disposition des documents de cours (polycopiés, TD, etc.).

Les enseignants et les professionnels de la formation utilisent également d'autres sites web personnels dédiés.

De par sa part nature informatique, la place du numérique est naturellement développée dans ce type de filière, également pour la réalisation de projets avec d'autres types d'outils.

Les étudiants sont formés à l'usage de la plateforme AMETICE ainsi qu'à l'ENT (environnement numérique de travail) et à la recherche documentaire grâce à une formation dispensée en première année. Ils suivent également en première année un cours « Outils informatiques et C2i.

Evaluation des étudiants

Les modalités de contrôle des connaissances se basent sur le référentiel licence mis à disposition par l'AMU. Elles sont indiquées aux étudiants au plus tard un mois après le début des cours. Les dates d'examens et les modalités de réunion des jurys sont clairement définies. Le contrôle des connaissances est organisé de façon classique avec des notes de contrôle continu (CC) et d'examens terminaux (ET) (en général une note de CC et une note de ET), il peut y avoir selon des UE des notes de TP ou des présentations de projets (PP).

La première année de licence comporte au premier semestre 6 ECTS en informatique, 12 ECTS en mathématiques, et 6 ECTS en anglais et bureautique, et 6 ECTS en option d'ouverture. Le second semestre comporte 6 ECTS en informatique, 6 ECTS en électronique, 12 ECTS en mathématiques et 6 ECTS en anglais et carte des métiers.

La deuxième année comporte essentiellement des enseignements en informatique et en mathématiques, une option de 6 ECTS est proposée parmi quatre, et une option d'ouverture de 3 ECTS est à choisir parmi trois dont un stage.

La troisième année de licence comporte des UE adaptées selon la provenance des étudiants (L2 ou autre diplôme) pour 6 ECTS, une option de 6 ECTS à choisir parmi cinq UE proposées et un stage.

L'évaluation des connaissances est bien définie et annoncée aux étudiants.

Suivi de l'acquisition de compétences

En dehors des contrôles continus et des examens terminaux, les compétences sont évaluées à travers les TP et les projets, et également à travers la réalisation du stage pour certains étudiants.

Une réflexion est en cours pour renforcer et améliorer l'évaluation des compétences, notamment à travers les projets.

Suivi des diplômés

L'observatoire de la vie étudiante (OVE) réalise une enquête sur le devenir des diplômés de licence qui indique uniquement le nombre d'étudiants qui poursuivent en master.

On peut s'interroger sur certains chiffres donnés dans ces enquêtes, qui indiquent par exemple pour les 118 étudiants ayant validé la licence en 2014-2015 que 80 étudiants ont poursuivi en master à l'AMU et 32 ne se sont pas réinscrits à l'AMU. Cette proportion non négligeable mériterait d'être analysée plus en détails.

Le suivi des diplômés, y compris ceux qui ne se réinscrivent pas à l'AMU, est à renforcer pour une meilleure connaissance de la cohorte.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est indiqué comme en cours de constitution et devant se réunir en 2016-2017. Il est envisagé de faire un conseil avec l'ensemble des responsables de la licence *Informatique*, du master *Compétences complémentaires en informatique* (CCI) et de la licence professionnelle *Nouvelles technologies de l'informatique*. La réelle mise en place de ce conseil devrait permettre de renforcer le pilotage de la licence ainsi que son autoévaluation qui n'est pas actuellement structurée mais se fait au sein des équipes pédagogiques.

Même si ce conseil est très important pour la filière informatique dans son ensemble, la complexité de la licence seule, avec tous ses sites et le télé-enseignement, nécessite très certainement une structure similaire à l'échelle de la mention en complément de ce conseil de perfectionnement global pour les formations en informatique, le niveau de granularité des problèmes étant différent dans les deux cas.

Une évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée par l'OVE dont les résultats sont uniquement transmis à l'enseignant qui dispense l'enseignement. Il n'y a aucune garantie de la prise en compte de ces évaluations par le pilotage. Il semblerait donc souhaitable que les responsables de la formation, par exemple, puissent aussi avoir les résultats des analyses de ces enquêtes.

Conclusion de l'évaluation

Points forts:

- Formation en informatique générale de bonne qualité.
- Bonne professionnalisation à travers des UE dédiées, des projets et des stages.
- Grand effort de coordination de la formation dispensée sur trois sites et centre de télé-enseignement.
- Parcours MIAGE très solide et attractif.
- Equipe pédagogique solide appuyée sur des laboratoires de recherche reconnus.

Points faibles:

- Taux de réussite en première année trop faible.
- Manque d'articulation claire avec le niveau master (notamment master Informatique de l'AMU).
- Pas de conseil de perfectionnement au niveau de la formation.
- Stage de troisième année (hors *MIAGE*) non obligatoire.

Avis global et recommandations:

La formation est bien organisée et structurée sur les différents sites et de réels efforts de coordination sont faits pour homogénéiser l'ensemble des enseignements de la formation sur ces sites et en télé-enseignement.

Son objectif est essentiellement une préparation à une poursuite en master, mais il est à souligner favorablement qu'une pédagogie par projets d'UE ou transversaux et la possibilité de faire des stages en deuxième et troisième années apportent de la professionnalisation à la filière.

La licence propose un parcours *MIAGE* en troisième année solide et attractif en bonne relation avec l'environnement économique.

Le point faible de la licence concerne le taux de réussite beaucoup trop faible en première année. Une réelle réflexion sur le contenu de la première année devrait être menée pour permettre à un plus large panel d'étudiants de la réussir et d'une façon plus globale de mieux cibler les poursuites de masters visés pour bien positionner la licence dans l'offre globale de l'AMU et des autres formations.

Le pilotage de la mention doit être renforcée en mettant effectivement en place le conseil de perfectionnement (y compris au niveau de la licence seulement) et en prenant mieux en compte les évaluations faites par les étudiants.

Observations de l'établissement



Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB

HCERES

Directeur du Département d'Evaluation des Formations

Objet: Observations aux rapport d'évaluation des experts HCERES sur les formations

N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS

Tél: 04 42 17 27 31 nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s): 1 document

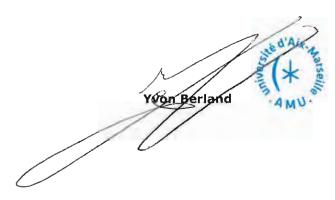
Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.





Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence

N° du rapport HCERES : 418650

Intitulé de la formation : Informatique

Avril 2017

Observations émises en réponse

au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse

Analyse	
Objectifs	Nous regrettons que le commentaire sur la faible réussite en L1 Informatique ne soit fondé que sur le taux de réussite « absolu » et non sur le taux consolidé. De plus, nous trouvons dommage que ce commentaire ne soit pas étayé au regard de la proportion d'étudiants titulaires d'un diplôme non adapté (environ la moitié de la promotion).
Organisation	Concernant la préconisation d'une présentation des options sous forme de parcours-type, nous réfléchissons à la mise en œuvre d'UE optionnelles « colories » dans le projet de la future Licence Informatique en fonction des parcours qui seront mis en œuvre dans le Master Informatique.
	Nous n'adhérons pas au commentaire de l'avant-dernier paragraphe soulignant qu'il faudrait revoir les contenus de la L1 Informatique dans le seul but d'améliorer les taux de réussite. Comme évoqué précédemment, le faible taux de réussite vient pour beaucoup de la forte proportion de public non adapté s'inscrivant dans cette formation, ce qui est très probablement causé par l'engouement du public pour la discipline (engouement souvent engendré par une croyance et non la connaissance de ce qu'est la science informatique, contre lequel nous mettons sans cesse en garde, à l'écrit comme à l'oral).
Positionnement dans l'environnement	Le point sur l'articulation avec le master est discuté plus loin, dans la partie relative à la conclusion.
Place de la professionnalisation	La fiche RNCP sera adaptée pour le prochain contrat.
Place des projets et des stages	Nous travaillons à la mise en place progressive des stages obligatoires en L3 Informatique. Toutefois, étant donné i. les effectifs étudiants en question, ii. le sous-encadrement dont souffre le Département Informatique et Interactions, iii. notre volonté de préparer et d'accompagner les étudiants dans cette expérience spécifique, nous ne sommes actuellement pas en mesure de les rendre obligatoires.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le dernier paragraphe fait mention des étudiants aux profils non adaptés qui s'inscrivent en licence et souligne qu'il pourrait s'avérer pertinent de modifier les enseignements dispensés en L1 Informatique de manière à la rendre plus adaptée aux profils STI2D et STL. Nous renouvelons notre désaccord sur ce point. En effet, la L1 informatique vise à fournir aux étudiants qui la suivent le savoir et les compétences de base en science informatique, et requiert donc un baccalauréat scientifique avec le même niveau d'exigence que la Licence de Mathématiques avec laquelle nous partageons notre 1ère année.



Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation

Au sujet du conseil de perfectionnement que les mentions de licence et de master ainsi que le Département Informatique et Interactions ont choisi de mettre en place au niveau global : bien que nous comprenions l'intérêt que pourrait revêtir une structure similaire au niveau de la Licence Informatique elle-même, il nous parait difficile de mobiliser des professionnels plusieurs fois, surtout en cassant le lien licence-master qui permet d'afficher des objectifs plus concrets en termes de professionnalisation.

Conclusion de l'évaluation

Taux de réussite en première année trop faible

Il s'agit là du principal point faible mis en avant dans le rapport d'évaluation. À ce sujet, comme évoqué précédemment, nous regrettons que les seuls taux considérés par le HCERES soient les taux bruts et non les taux consolidés car, comme expliqué dans le bilan d'auto-évaluation, la L1 Informatique accueille une forte proportion d'étudiants ayant suivi une formation antérieure non adaptée (environ la moitié des effectifs). Cela explique en grande partie les faibles taux de réussite.

Sur ce point, il faut souligner que le futur portail comprenant Mathématiques, Mécanique, Informatique et Physique devrait mécaniquement réduire le nombre d'étudiants au profil inadapté (baccalauréats technologiques et professionnels, en particulier STI2D, et généraux non scientifiques). Ceci devrait ainsi rehausser les taux de réussite tout en nous permettant de fournir de meilleures conditions d'encadrement avec des classes moins surchargées, au bénéfice des étudiants.

Enfin, la mise en place de l'année de mise à niveau (année 0) ciblant les titulaires de baccalauréats technologiques et généraux non scientifiques, si elle a lieu comme cela est envisagé, devrait pouvoir jouer un rôle important à l'avenir.

• Manque d'articulation claire avec le niveau master

La formation de licence Informatique actuelle se veut généraliste, au sens large, et vise à donner aux étudiants l'ensemble des connaissances et compétences afin qu'ils puissent ensuite intégrer n'importe quelle formation d'informatique en France et à l'étranger. C'est pourquoi elle n'était pour le moment pas centrée uniquement sur l'actuel master Informatique d'AMU, bien qu'elle fournisse tous les prérequis pour l'intégrer et y réussir.

Toutefois, étant donné que le débouché principal de la licence Informatique est le master Informatique d'AMU, nous avons conscience qu'une meilleure articulation avec celui-ci ne pourrait être que bénéfique pour nos étudiants. En ce sens, dans le projet de future Licence, nous souhaitons en particulier mettre en place des options « colorées » selon les parcours proposés en Master. Cela améliorerait en outre la lisibilité des parcours de master par nos étudiants.

Pas de conseil de perfectionnement au niveau de la formation

Ce choix de ne pas mettre en œuvre de conseil de perfectionnement spécifique à la Licence est volontaire et est en lien direct avec le point précédent. Il nous semble indispensable de faire un conseil de perfectionnement commun avec le master Informatique pour avoir une vision globale de la formation en informatique au niveau du Département Informatique et Interactions.

• Stage de troisième année (hors MIAGE) non obligatoire

Comme indiqué dans le bilan d'auto-évaluation, nous nous rendons compte de l'importance des stages dans la formation. Nous travaillons à leur généralisation en L3 dans le cadre de la future contractualisation.

Points faibles

